

Liberté pour les 7 de Montpellier !

Appel de la Marche des Solidarités, soutenu par SUD Culture Solidaires

Le jeudi 7 octobre à Montpellier, huit jeunes Africains sans-papiers ont été arrêtés sur le quai de la gare quelques heures avant le début du contre-sommet Afrique-France annoncé depuis plusieurs mois et organisé par un collectif d'organisations locales et nationales. La préfecture de police et le Ministère de l'intérieur ont été prévenus de cet événement et n'ont interdit ni les réunions, ni les manifestations au programme.

Pourtant le matin du 1^{er} jour de ce contre-sommet, la préfecture a envoyé des policiers procéder à des arrestations ciblées et discriminatoires sur le quai de la gare.

Seul ce groupe de Maliens, de Sénégalais et d'Ivoiriens, qui avait pris le train au sein d'une délégation de 24 membres de différents collectifs de la région parisienne a été arrêté et emmené en garde à vue. On les a contrôlés au faciès et parce qu'ils sont descendus du train en groupe, parce qu'ils étaient Africains et qu'ils venaient contester, de manière organisée, la politique du gouvernement. Deux d'entre ont été transférés en centre de rétention avant d'être enfin libérés 5 jours plus tard grâce, entre autres, à une riposte et une mobilisation rapides qui ont commencé le jour-même devant le commissariat de Montpellier. Cinq autres sont sortis des locaux de la police avec OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) assortie d'une IRTF (Interdiction de Retour sur le Territoire Français) dès jeudi 7 octobre.

Après la rafle, le bannissement et les barreaux.

Cette opération de police est extrêmement grave quand, dans le même temps, le président de la République proclamait sans sourciller que le sommet de Montpellier visait à promouvoir la jeunesse africaine et le soutien à la société civile et à la démocratie. Deux jeunes Africains ont été incarcérés sous la menace d'une expulsion pour avoir osé (!) s'organiser aux côtés de la société civile en France (associations, syndicats, partis) et revendiquer l'égalité des droits.

L'interdiction de retour sur le territoire français qui vise les 7 jeunes qui ont participé au contre-sommet est une décision prise par le préfet associée à l'obligation de quitter la France (OQTF). Qui ne sait que pour ceux et celles qui ont parcouru 8000 kms, traversé l'enfer de la Lybie et la méditerranée, revenir en arrière est impossible ?

C'est pourquoi l'IRTF soit condamne à l'errance ceux et celles qui partent, soit prive de tous leurs droits ceux et ou celles qui contreviennent à l'obligation de quitter l'espace Schengen. Harceler les migrant.e.s, les priver de leurs droits et les expulser, telle est la devise du ministère de l'intérieur, à l'ère Macron.

Liberté et démocratie.

La situation des 7 interpellés est notre cause à toutes et tous. Que certains d'entre nous soient arrêtés pour le simple fait de contester la politique du pouvoir est un déni de nos droits à toutes et tous. Mais aussi parce que leur combat est celui de la justice et de la liberté.

Nous exigeons la levée immédiate des OQTF et IRTF des 7 de Montpellier !

« Nous sommes l'histoire. Avec nos choix, nos croyances, nos erreurs, nos idéaux, nos espoirs de justice que personne ne pourra jamais réprimer. » Mimmo Lucano maire de Riace, 3 octobre 2021.